

4 mars 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, le mercredi 4 mars 2020 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur la mairesse, madame Françoise Boudrias.

Sont également présents les conseillers suivants :

District numéro 1 : Daniel Gravel
District numéro 2 : Jasmin Boucher
District numéro 4 : Gilbert Perreault
District numéro 5 : Geneviève Poirier
District numéro 6 : Nathalie Lépine

Est absent le conseiller suivant :

District numéro 3 : Denis Filiatrault

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

- 01- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 02- Période de questions
- 03- Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance ordinaire du 5 février 2020
- 04- Correspondance
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance pour la période du 24 janvier au 24 février 2020
- 05- Administration
 - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 4 mars 2020
 - 5.2 Rapport financier de la Régie intermunicipale du parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019
 - 5.3 Dépôt du règlement numéro 606-2020 autorisant la réalisation de travaux de voirie, de remplacement de ponceaux, de traitement de surface et travaux connexes sur le chemin du 7^e rang Ouest pour un montant total de cinq cent un mille huit cent quarante dollars (501 840 \$) et à recourir à un emprunt n'excédant pas deux cent cinquante mille neuf cent vingt dollars (250 920 \$) afin de financer une subvention du ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local
 - 5.4 Création d'un comité de projet d'agrandissement et réaménagement du Centre communautaire et administratif de Sainte-Mélanie
- 06- Urbanisme et mise en valeur du territoire
 - 6.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour la période du 25 janvier au 19 février 2020
 - 6.2 Approbation du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 27 février 2020
 - 6.3 Dérogation mineure numéro 2020-00002 – 80, rue des Cosmos – Lot 5 611 549
 - 6.4 Demande d'approbation d'un plan projet de lotissement déposée par M. Alain Landreville – Lot 6 195 224
 - 6.5 Demande d'approbation d'un plan projet de lotissement déposée par M. Bernard Pilon – Lots 5 610 369 et 5 610 388 (reporté)
 - 6.6 Adhésion au projet Communauté bleue

6.7 Mandat de cartographie des plaines inondables d'un tronçon de la rivière L'Assomption

07- Sécurité publique

08- Loisirs et culture

8.1 Invitation à la Fête nationale du Québec 2020

8.2 Demande d'aide financière Fête nationale du Québec 2020

8.3 Embauche d'une coordonnatrice camp de jour estival 2020

8.4 Aide financière octroyée pour la tenue de l'événement « Le Rendez-vous Couleurs, Orgue et Poésie »

09- Hygiène du milieu et travaux publics

9.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période du 24 janvier au 20 février 2020

9.2 Octroi d'un contrat de fourniture pour un kit de fourche pour le tracteur John Deere

9.3 Octroi d'un contrat de réparation de pavage 2020

9.4 Octroi d'un contrat de fourniture et d'épandage d'abat-poussière 2020

10- Période de questions

11- Varia

12- Levée de la séance

2020-03-041

01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher
Appuyé par madame Nathalie Lépine
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le point 6.5 de l'ordre du jour soit retiré et reporté à une séance ultérieure;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 20 h 03.

- a) Présentation des « mémés pour le climat »;
- b) Demande afin que la Municipalité adopte une résolution de déclaration d'état d'urgence climatique et dépôt de documents.

La période de questions est close à 20h16.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-03-042

3.1 Séance ordinaire du 5 février 2020

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leur procès-verbal au préalable, dispense de lecture est donnée au secrétaire-trésorier.

Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2020 soit approuvé.

Adoptée

04- CORRESPONDANCE

2020-03-043

4.1 Adoption du bordereau de correspondance pour la période du 24 janvier au 24 février 2020

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période du 24 janvier au 24 février 2020.

Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période du 24 janvier au 24 février 2020.

Adoptée

05- ADMINISTRATION

2020-03-044

5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 4 mars 2020

Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault
Appuyé par madame Nathalie Lépine
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 4 mars 2020 et autorise le secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **241 857.34\$**.

Décaissements : chèques numéro 12936 à 12957	71 315.51\$
Comptes fournisseurs : chèques numéro 12958 à 13005	153 828.86 \$
Chèque annulé numéro 12950	\$
Salaires du 28 janvier au 15 février 2020	16 712.97 \$
Total de la période :	<u>241 857.34 \$</u>

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Claude Gagné
Directeur général et secrétaire-trésorier

2020-03-045

5.2 Rapport financier de la Régie intermunicipale du parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le rapport financier de la Régie intermunicipale du parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles tel que produit par monsieur Pierre Brabant comptable agréé, pour la période se terminant le 31 décembre 2019.

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport financier de la Régie intermunicipale du parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019.

Adoptée

5.3 Dépôt du projet de règlement numéro 606-2020 autorisant la réalisation de travaux de voirie, de remplacement de ponceaux, de traitement de surface et travaux connexes sur le chemin du 7^e rang Ouest pour un montant total de cinq cent un mille huit cent quarante dollars (501 840 \$) et à recourir à un emprunt n'excédant pas deux cent cinquante mille neuf cent vingt dollars (250 920 \$) afin de financer une subvention du ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local

Madame Françoise Boudrias, mairesse, dépose un projet de règlement, à l'effet d'adopter, lors d'une séance ultérieure, le règlement numéro 606-2020 autorisant la réalisation de travaux de voirie, de remplacement de ponceaux, de traitement de surface et travaux connexes sur le chemin du 7^e rang Ouest pour un montant total de cinq cent un mille huit cent quarante dollars (501 840 \$) et à recourir à un emprunt n'excédant pas deux cent cinquante mille neuf cent vingt dollars (250 920 \$) afin de financer une subvention du ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local.

Madame Françoise Boudrias informe les personnes présentes que ledit projet de règlement est disponible pour consultation.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 606-2020

Règlement numéro 606-2020 autorisant la réalisation de travaux de voirie, de remplacement de ponceaux, de traitement de surface et travaux connexes sur le chemin du 7^e rang Ouest pour un montant total de cinq cent un mille huit cent quarante dollars (501 840 \$) et à recourir à un emprunt n'excédant pas deux cent cinquante mille neuf cent vingt dollars (250 920 \$) afin de financer une subvention du ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local

- ATTENDU** qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de voirie, de traitement de surface et travaux connexes sur le chemin du 7^e rang Ouest;
- ATTENDU** que la Municipalité de Sainte-Mélanie est régie par le Code municipal du Québec;
- ATTENDU** que ce règlement est adopté conformément aux articles 1061 et suivants du Code municipal du Québec;
- ATTENDU** que le coût total des travaux est estimé à cinq cent un mille huit cent quarante dollars (501 840 \$);
- ATTENDU** qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de deux cent cinquante mille neuf cent vingt dollars (250 920 \$) pour payer une partie du coût des travaux projetés équivalente à une subvention consentie par le ministère des Transports accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local;
- ATTENDU** que ladite subvention est versée sur une période de 10 ans par le Gouvernement du Québec;
- ATTENDU** que le présent règlement a été déposé à la séance ordinaire du 4 mars 2020 et qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance régulière tenue le 5 février 2020;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par _____
Appuyé par _____
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le règlement numéro 606-2020 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 606-2020

Règlement numéro 606-2020 autorisant la réalisation de travaux de voirie, de remplacement de ponceaux, de traitement de surface et travaux connexes sur le chemin du 7^e rang Ouest pour un montant total de cinq cent un mille huit cent quarante dollars (501 840 \$) et à recourir à un emprunt n'excédant pas deux cent cinquante mille neuf cent vingt dollars (250 920 \$) afin de financer une subvention du ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à faire exécuter des travaux de voirie, de remplacement de ponceaux, de traitement de surface et travaux connexes sur le chemin du 7^e rang Ouest pour un montant total de cinq cent un mille huit cent quarante dollars (501 840 \$) tel qu'il appert de l'estimation détaillée de la firme d'expert conseil, **Parallèle 54**, portant le numéro de dossier MSME-1902 préparée par monsieur Marc-Antoine Giguère, ingénieur junior, en date du 24 septembre 2019, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 3

Afin de réaliser les travaux ci-avant mentionnés, le conseil est autorisé à approprier un montant de deux cent cinquante mille neuf cent vingt dollars (250 920 \$) provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement numéro 506-2008) et à emprunter un montant de deux cent cinquante mille neuf cent vingt dollars (250 920 \$) pour une période de dix (10) ans. Ce montant emprunté correspond à l'aide financière consentie par le ministère des Transports accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local et versé à la Municipalité sur une période de dix ans.

ARTICLE 4

La Municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention versée à cette fin par le ministère des Transports.

ARTICLE 5

Les autres détails relatifs au présent règlement seront réglés et déterminés par résolution du conseil au besoin, le tout conformément à la Loi.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion du règlement donné le 5 février 2020
 Dépôt du projet de règlement le 4 mars 2020
 Adopté à une séance tenue le 1^{er} avril 2020
 Approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de
 l'Occupation du territoire le _____
 Avis public d'entrée en vigueur le _____

 Françoise Boudrias
 Mairesse

 Claude Gagné
 Secrétaire-trésorier


ANNEXE A

Estimation détaillée de la firme d'expert conseil, *Parallèle 54*
 No de dossier : MSME-1902
 Réfection chemin du 7^e rang Ouest

Évaluation des coûts classe C

Maître de l'ouvrage : Municipalité de Sainte-Mélanie
Projet : Réfection du 7^e rang Ouest
No de dossier : MSME-1902

PARALLÈLE 54
 EXPERT CONSEIL

Article	Description du travail	Quantité	unité	Montant total	Montant total
		(a)			(c = a x b)
Réfection du 7^e rang Ouest					
1	Organisation de chantier			28 000,00 \$	
2	Excavation et remblayage			14 480,00 \$	
3	Égout pluvial et drainage			91 060,00 \$	
4	Voirie (Option B / Traitement de surface double)			167 595,00 \$	
5	Réfection et aménagement paysager			55 000,00 \$	
				Sous-total (Option B):	356 135,00 \$
	Imprévus :	20%		71 227,00 \$	
				Sous-total incluant imprévus (Option B):	427 362,00 \$
	T.P.S. :	5%		21 368,10 \$	
	T.V.Q. :	9,975%		42 629,36 \$	
				Total des travaux (Option B)	492 000,00 \$
	Contrôle des matériaux en chantier :	2%		9 840,00 \$	
				Coût total du projet (Option B)	501 840,00 \$
Hypothèses :					
- Aucune excavation de roc n'a été prise en compte					
- Aucune excavation de matériel contaminé n'a été prise en compte					
- Quantités arrondies					
- Travaux réalisés en dehors de la période hivernale					
Préparé par :				Date : 2019-09-24	
		 Marc-Antoine Giguère, ing. jr No O.I.C. : 5085831			

2020-03-047

5.4 Création d'un comité de projet d'agrandissement et réaménagement du Centre communautaire et administratif de Sainte-Mélanie

ATTENDU la résolution numéro 2013-02-021 relative à l'acquisition de l'immeuble voisin au Centre communautaire et administratif de Sainte-Mélanie, soit le site de l'ancien presbytère;

ATTENDU la résolution numéro 2019-03-054 relative à un mandat d'avant-projet au cabinet d'architecture Lachance & associée concernant l'agrandissement et le réaménagement du Centre communautaire et administratif et terrains adjacents;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite former un comité pour mener ce projet à terme;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault
Appuyé par madame Nathalie Lépine
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité de projet d'agrandissement et réaménagement du centre administratif et communautaire de Sainte-Mélanie soit constitué des membres suivants :

- **Jasmin Boucher**
- **Françoise Boudrias**
- **Denis Filiatrault**
- **Daniel Gravel**

QUE ce comité soit appuyé par Madame Audrey Robert, architecte associée du cabinet Lachance & associée, ainsi que de Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier;

QUE le comité fasse rapport périodiquement au conseil municipal et qu'un projet-concept avec estimé soit déposé d'ici douze (12) mois;

DE POURVOIR au paiement de ces dépenses en les affectant au poste budgétaire approprié.

Adoptée

06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2020-03-048

6.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour la période du 25 janvier au 19 février 2020

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme pour la période du 25 janvier au 19 février 2020 tel que préparé par monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement.

POUR CE MOTIF, Il est proposé par monsieur Daniel Gravel
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour la période du 25 janvier au 19 février 2020.

Adoptée

2020-03-049

6.2 **Approbation du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 27 février 2020**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 27 février 2020, tel que préparé par monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement.

POUR CE MOTIF, Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 27 février 2020.

Adoptée

2020-03-050

6.3 **Dérogation mineure numéro 2020-00002 – 80, rue des Cosmos – Lot 5 611 549**

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2020-00002 déposée par monsieur Fabien Tremblay et madame Lilianne Monarque, propriétaires du 80, rue des Cosmos, situé dans la zone R-48 et portant le numéro de lot 5 611 549 du cadastre officiel du Québec;

ATTENDU que cette demande de dérogation mineure conformément au règlement numéro 207-90 de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Mélanie a tenu une rencontre le 28 janvier 2020 et a analysé cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que la galerie est présentement à une distance de 1,69 mètre de la ligne latérale gauche;

ATTENDU que l'article 7.3.3 f) du règlement de zonage numéro 228-92 stipule que dans le cas d'un usage autorisé dans les marges latérales concernant les galeries, celle-ci doit être à au moins 2 mètres de la ligne latérale;

ATTENDU que les membres du CCU ont pris connaissance de tous les documents inhérents à ce dossier pour faire connaître leur recommandation au conseil municipal;

ATTENDU que la recommandation du CCU est d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2020-00002;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie accepte la demande de dérogation mineure numéro 2020-00002 telle que formulée.

Adoptée

2020-03-051

6.4 Demande d'approbation d'un plan projet de lotissement déposée par M. Alain Landreville – Lot 6 195 224

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose un plan projet de lotissement d'une nouvelle rue et de neuf (9) terrains résidentiels non desservis sur le lot 6 195 224 déposé par monsieur Alain Landreville, tel que préparé le 6 février 2019 par monsieur Marcel Vincent, arpenteur-géomètre (*minute : 7250, dossier : 1219*) et le rapport d'analyse de ce plan projet tel que réalisé par monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement.

ATTENDU le rapport d'analyse réalisé par monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement le 9 décembre 2019 du plan projet de lotissement déposé par monsieur Alain Landreville d'une nouvelle rue et de neuf (9) terrains résidentiels non desservis sur le lot 6 195 224;

ATTENDU que monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement, confirme que le ledit plan projet domiciliaire est conforme au règlement de lotissement numéro 229-92, à l'exception des lots projetés numéro 4, 5 et 6 relativement à la profondeur moyenne minimale de 75 mètres;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé ladite demande d'approbation dudit plan projet de lotissement le 28 janvier 2020 et qu'il a fait une recommandation favorable pour le plan (*minute : 7250, dossier : 1219*);

ATTENDU que de l'avis du conseil municipal ce projet de développement résidentiel comporte les particularités suivantes :

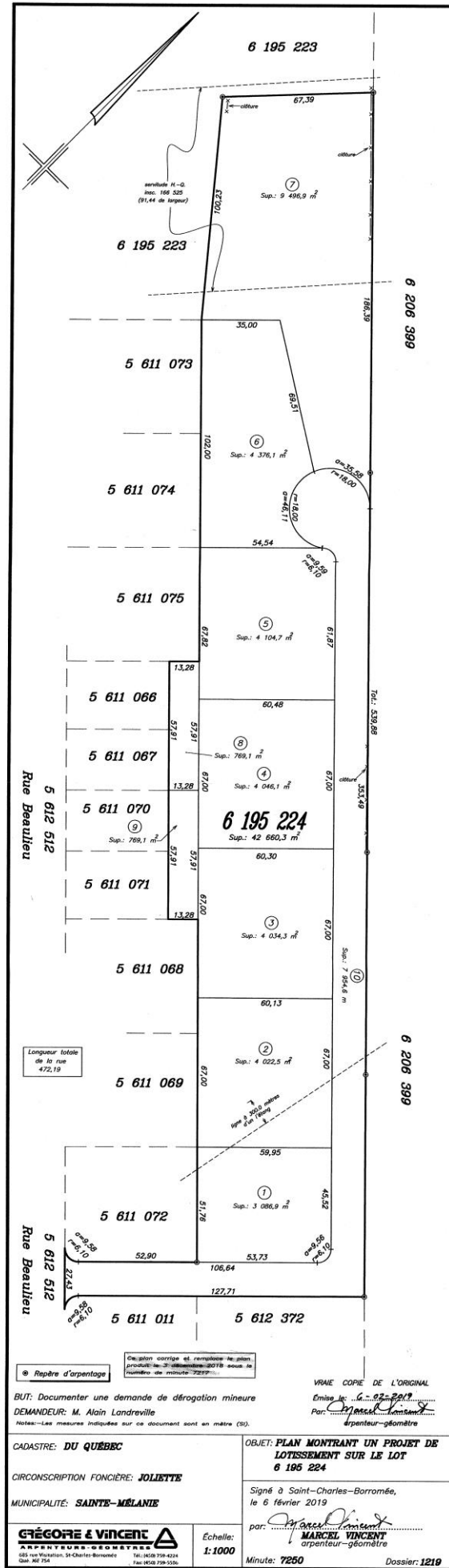
- Il est situé en zone agricole, bénéficie d'une autorisation de la CPTAQ et est situé à proximité d'activités agricoles;
- La rue prévue au projet ne comporte des lots à construire que d'un seul côté de celle-ci;
- La densité du projet de lotissement est faible et les orientations régionales et gouvernementales sont à l'effet de densifier l'occupation du territoire;
- L'aqueduc municipal du Domaine Carillon est situé à proximité mais le promoteur ne souhaite pas relier son projet à celui-ci;
- L'apport fiscal est relativement faible;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault Appuyé par monsieur Daniel Gravel Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le plan projet de lotissement d'une nouvelle rue et de neuf (9) terrains résidentiels non desservis sur le lot 6 195 224 déposé par monsieur Alain Landreville, tel que préparé le 6 février 2019 par monsieur Marcel Vincent, arpenteur-géomètre (*minute : 7250, dossier : 1219*), soit refusé tel que déposé.

**Plan projet de lotissement d'une nouvelle rue et
de 9 terrains résidentiels non desservis sur le lot 6 195 224**



Repère d'arpentage
 BUT: Documenter une demande de dérogation mineure
 DEMANDEUR: M. Alain Landreville
 Notes: Les mesures indiquées sur ce document sont en mètre (m).
 VRAIE COPIE DE L'ORIGINAL
 Émise le 02-02-2019
 Par: *Marcel Vincent*
 arpenteur-géomètre

CADASTRE: DU QUÉBEC CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: JOLIETTE MUNICIPALITÉ: SAINTE-MÉLANE	OBJET: PLAN MONTRANT UN PROJET DE LOTISSEMENT SUR LE LOT 6 195 224 Signé à Saint-Charles-Borromée, le 6 février 2019 par: <i>Marcel Vincent</i> MARCEL VINCENT arpenteur-géomètre
GÉOGRÈPHE & VINCENT ARPENTEURS-GÉOMÈTRES 685, rue Principale, St-Charles-Borromée Québec, Québec H9B 7S4 Tél. (418) 738-8221 Tél. (418) 738-5156	Echelle: 1:1000 Minute: 7260 Dossier: 1219

Adoptée

6.5 Demande d'approbation d'un plan projet de lotissement déposée par M. Bernard Pilon – Lots 5 610 369 et 5 610 388

Point retiré et reporté à une séance ultérieure.

2020-03-052

6.6 Adhésion au projet Communauté bleue

ATTENDU qu'à l'échelle internationale, l'eau est un enjeu majeur de santé publique en ce que des millions de personnes n'ont pas accès à de l'eau potable ou à des services adéquats d'assainissement des eaux usées et que cette réalité s'étend au Canada;

ATTENDU qu'une demande citoyenne a été formulée auprès de la Municipalité de Sainte-Mélanie afin qu'elle entreprenne les démarches nécessaires pour adhérer au projet Communauté bleue;

ATTENDU que le projet Communauté bleue est une campagne d'éducation et de sensibilisation coordonnée au Québec par Eau Secours et qui invite les collectivités à s'engager pour la cause de l'eau;

ATTENDU que le réseau d'infrastructures d'approvisionnement et de distribution d'eau potable et de traitement et d'assainissement des eaux usées de la Municipalité de Sainte-Mélanie est déjà soumis à une réglementation rigoureuse et qu'il répond à des normes strictes de qualité;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie affirme sa décision de maintenir la gestion de l'eau de son réseau sous l'autorité municipale et sa volonté de se doter d'un plan de financement pour ses infrastructures s'inscrivant dans une perspective de développement durable et d'équité intergénérationnelle;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie est déterminée à protéger son réseau d'infrastructures d'approvisionnement et d'assainissement contre les conséquences de la privatisation de l'eau;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie souhaite participer aux démarches entreprises afin de demander aux gouvernements fédéral et provincial de reconnaître le droit humain à l'eau potable et aux services d'assainissement, d'enchâsser ce droit dans leurs lois respectives et de se doter d'un plan national d'action en vue de faire respecter ce droit fondamental;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie a déjà entrepris d'éliminer progressivement dans le but d'interdire l'achat, la distribution et la vente d'eau embouteillée dans ses établissements et lors d'événements municipaux en s'assurant de fournir de l'eau potable municipale;

ATTENDU qu'en cas de crise ou de situation d'urgence, la Municipalité de Sainte-Mélanie se réserve la possibilité d'avoir recours à de l'eau embouteillée;

ATTENDU que l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Mélanie à la Communauté bleue aura un impact positif sur les réflexions et actions individuelles de toute la population sur la mise en valeur, la protection et l'usage responsable de l'eau potable;

ATTENDU que l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Mélanie à la Communauté bleue n'aura pas pour effet d'engager sa responsabilité à l'égard des immeubles non desservis par son réseau d'infrastructures d'approvisionnement et de distribution d'eau potable et de traitement et d'assainissement des eaux usées.

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE RECONNAÎTRE le droit humain à l'eau potable et aux services d'assainissement;

DE PROMOUVOIR des services d'eau potable et d'eaux usées financés, détenus et exploités par le secteur public;

D'ÉLIMINER progressivement dans le but d'interdire l'achat, la distribution et la vente d'eau embouteillée dans ses établissements et lors d'événements municipaux en s'assurant de fournir de l'eau potable municipale;

D'ACHEMINER la présente résolution à madame Véronique Hivon, députée provinciale de Joliette et monsieur Gabriel Ste-Marie, député fédéral de Joliette.

Adoptée

2020-03-053

6.7 Mandat de cartographie des plaines inondables d'un tronçon de la rivière L'Assomption

ATTENDU que certains secteurs de la Municipalité en bordure de la rivière L'Assomption sont périodiquement affectés par des inondations ;

ATTENDU que le ministère de l'Environnement a réalisé une étude hydraulique en 1994 mais que celle-ci ne comporte pas de cartographie ;

ATTENDU qu'il y a lieu de cartographier les plaines inondables afin de prendre les meilleures décisions en matière d'aménagement du territoire et de sécurité publique ;

ATTENDU l'offre de services de la firme JFSA Inc. ressources hydriques et environnement datée du 21 janvier 2020 ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Daniel Gravel
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE MANDATER la firme JFSA Inc. ressources hydriques et environnement afin de réaliser la cartographie des plaines inondables d'un tronçon de la rivière L'Assomption tel que proposer à l'offre de services et honoraires professionnels datée du 21 janvier 2020;

QUE les honoraires professionnels relatifs à ce mandat n'excèdent pas un montant de douze mille cinq cents dollars (12 500 \$) plus taxes;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au surplus libre de la Municipalité;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie.

Adoptée

07- Sécurité publique

Aucun point n'est ajouté.

08- LOISIRS ET CULTURE

2020-03-054

8.1 Invitation à la Fête nationale du Québec 2020

ATTENDU que la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoise;

ATTENDU que la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires du Québec;

ATTENDU que la population de la Municipalité de Sainte-Mélanie souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

ATTENDU que la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner avec fierté en prenant part aux célébrations.

Adoptée

2020-03-055

8.2 **Demande d'aide financière Fête nationale du Québec 2020**

ATTENDU la tenue d'activités diverses soulignant la Fête nationale du Québec le 24 juin 2020 à Sainte-Mélanie;

ATTENDU le programme d'assistance financière pour la Fête nationale du Québec 2020;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Daniel Gravel
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE DEMANDER l'aide financière au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec/Mouvement national des Québécoises et Québécois pour la réalisation des activités de la Fête nationale 2020 à Sainte-Mélanie;

DE MANDATER monsieur Martin Alarie, technicien en loisirs et/ou monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2020-03-056

8.3 **Embauche d'une coordonnatrice camp de jour estival 2020**

ATTENDU la procédure de dotation pour l'embauche d'une coordonnatrice pour le camp de jour estival 2020;

ATTENDU la recommandation de monsieur Martin Alarie, technicien en loisirs, quant à la candidature de madame Florence Lavallée;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par madame Nathalie Lépine
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'EMBAUCHER madame Florence Lavallée au poste de coordonnatrice du camp de jour estival 2020 pour un poste établi à 440 heures réparties du mois de février au mois d'août 2020 au taux horaire de seize dollars et vingt-cinq cents (16.25 \$) ;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2020-03-057

8.4 **Aide financière octroyée à la tenue de l'évènement « Le Rendez-vous Couleurs, Orgue et Poésie »**

ATTENDU que la Municipalité accorde une importance au développement de la culture, dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyennes et citoyens de Sainte-Mélanie ;

ATTENDU que Culture en Action est un organisme sans but lucratif dédié à la culture, le patrimoine et l'histoire ;

ATTENDU que la Municipalité a reçu des demandes de soutien financier pour leur fonctionnement et la réalisation de la seconde édition de leur événement « Le Rendez-vous Couleurs, Orgue et Poésie » ;

ATTENDU que la Municipalité souhaite contribuer à la réalisation de l'édition 2020 de l'événement en accordant une aide financière n'excédant pas trois mille dollars (3 000 \$) ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCORDER une aide financière n'excédant pas trois mille dollars (3 000 \$) à l'organisme Culture en Action, conditionnellement à la réalisation de l'édition 2020 de l'événement « Le Rendez-vous Couleurs, Orgue et Poésie » ;

D'ANNEXER l'entente avec l'organisme Culture en Action à la présente;

D'AUTORISER ET MANDATER madame Françoise Boudrias, mairesse et monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste approprié du budget d'activités de fonctionnement.

Adoptée

09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

2020-03-058

9.1- Rapport du service des Travaux publics pour la période du 24 janvier au 20 février 2020

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service des Travaux publics pour la période du 24 janvier au 20 février 2020 tel que préparé par monsieur Gabriel Charette, contremaître au service des Travaux publics.

POUR CE MOTIF, Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service des Travaux publics pour la période du 24 janvier au 20 février 2020.

Adoptée

2020-03-059

9.2 Octroi d'un contrat de fourniture pour un kit de fourche pour le tracteur John Deere

ATTENDU l'appel d'offres pour la fourniture d'un kit de fourche pour le tracteur John Deere demandé par monsieur Gabriel Charette, contremaître au service des Travaux publics ;

ATTENDU

les offres de services reçues de deux (2) soumissionnaires pour un kit de fourche pour le tracteur John Deere :

Soumissionnaires	Montant
Les Entreprises A. Laporte Inc.	670.00 \$
Agritex Berthierville	890.00 \$

ATTENDU

la recommandation de monsieur Gabriel Charette, contremaître au service des Travaux publics, d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire, la compagnie **Les Entreprises A. Laporte et Fils Inc.** ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher Appuyé par madame Geneviève Poirier Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'ACCEPTER la proposition de la compagnie **Les Entreprises A. Laporte et Fils Inc.** et de lui octroyer un contrat de fourniture pour un kit de fourche 42 pouces pour le tracteur John Deere pour un montant n'excédant pas six cent soixante-dix dollars (670 \$) plus taxes :

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

DE MANDATER monsieur Gabriel Charette, contremaître au service des Travaux publics et/ou monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2020-03-060

9.3 Octroi d'un contrat de réparation de pavage 2020

ATTENDU

l'appel d'offres pour la réparation de pavage demandé par monsieur Gabriel Charette, contremaître au service des Travaux publics ;

ATTENDU

les offres de services reçues de deux (2) soumissionnaires pour la réparation de surface de pavage pour une superficie d'environ 500 mètres carrés et le pavage de 50 mm d'épaisseur sans et avec préparation pour une superficie d'environ 150 mètres carrés :

Soumissionnaires	Montant
Bellerose Asphalte Inc.	17 800 \$
Pavage LP	23 850 \$

ATTENDU

la recommandation de monsieur Gabriel Charette, contremaître au service des Travaux publics, d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire, la compagnie **Bellerose Asphalte Inc.** ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'ACCEPTER la proposition de la compagnie **Bellerose Asphalt Inc.** et de lui octroyer un contrat de réparation de surface de pavage pour une superficie d'environ 500 mètres carrés et le pavage de 50 mm d'épaisseur sans et avec préparation pour une superficie d'environ 150 mètres carrés pour l'exercice financier 2020 pour un montant n'excédant pas dix-sept mille huit cents dollars (17 800 \$) plus taxes :

Description	Surface	Prix au m ²	Montant
Réparation de surface (skin)	500 m ²	17.00 \$/m ²	8 500.00 \$
Pavage 50 mm épaisseur sans préparation	150 m ²	27.00 \$/m ²	4 050.00 \$
Pavage 50 mm épaisseur avec préparation	150 m ²	35.00 \$/m ²	5 250.00 \$

DE POURVOIR au paiement de ces dépenses en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement numéro 506-2008) ;

DE MANDATER monsieur Gabriel Charette, contremaître au service des Travaux publics et/ou monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2020-03-061

9.4 Octroi d'un contrat de fournitures et d'épandage d'abat-poussière 2020

ATTENDU

l'appel d'offres pour l'épandage d'abat-poussière, de fournitures de chlorure de calcium 35 % (AP-35) et de chlorure de calcium 20 % (AP-20) au besoin, demandé par monsieur Gabriel Charette, contremaître au service des Travaux publics ;

ATTENDU

les offres de services reçues de deux (2) soumissionnaires pour l'épandage d'abat-poussière, de fournitures de chlorure de calcium 35 % (AP-35) et de chlorure de calcium 20 % (AP-20) au besoin ;

Soumissionnaires	Montant
Les Entreprises Bourget Inc.	13 839 \$
Somavrac c.c.	15 567 \$

ATTENDU

la recommandation de monsieur Gabriel Charette, contremaître au service des Travaux publics, d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire, **Les Entreprises Bourget Inc.** ;

ATTENDU

que les choix de produits, les quantités et périodes d'épandage seront déterminées par l'inspecteur municipal en fonction des conditions ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher
Appuyé par monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'ACCEPTER la proposition de la compagnie **Les Entreprises Bourget Inc.** et de lui octroyer un contrat pour les fournitures et l'épandage d'abat-poussière pour l'exercice financier 2020 pour un montant n'excédant pas treize mille huit cent trente-neuf dollars (13 839 \$) plus taxes :

Chlorure de calcium 35 % (AP-35)

33 000 litres à 0,335 \$/litre = 11 055 \$
--

Chlorure de calcium 20 % (AP-20)

12 000 litres à 0,232 \$/litre = 2 784 \$

DE POURVOIR au paiement de ces dépenses en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement numéro 506-2008) ;

DE MANDATER monsieur Gabriel Charette, contremaître au service des Travaux publics et/ou monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

10- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 20 h 35.

- a) Objectifs du projet d'agrandissement du Centre communautaire et administratif de la Municipalité;
- b) Félicitations à la Municipalité pour son adhésion aux communautés bleues;
- c) Gaspillage de l'eau au Domaine Carillon;
- d) Sensibilisation des citoyens à l'économie d'eau potable;
- e) Chantiers d'urgence climatique et suggestion de créer un comité environnement.

La période de questions est close à 20 h 43.

11- VARIA

Aucun point n'est ajouté.

2020-03-062

12- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé

Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 20 h 44.

Adoptée

Françoise Boudrias
Mairesse

Claude Gagné
Directeur général et secrétaire-trésorier